



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 MAI 2019

M. le Maire : « Il est 21h00, nous allons engager ce Conseil Municipal très exceptionnel. Vous avez vu, les conseillers de 1869 sont restés à leur place, M. Edmé THIELLEMENT, son premier Adjoint et l'ensemble de son Conseil Municipal. Vous avez vu les évolutions bienfaites, en particulier, la parité ! Ce Conseil Municipal a pour objet une délibération puis une seconde sous la forme d'un vœu et comme M. THIELLEMENT, toute à l'heure, je vais procéder à l'appel des présents. »

Présents : Jean-Michel GENESTIER-Maire, Bernard CACACE, Véronique DEJIEUX, Chantal RATEAU, Patricia BIZOUERNE, Cécile MULLER-THINNES, Sabine LAUZANNE Maires-Adjoints, Arlette CONSTANT-ACOCA, Pierre Yves MENEGOZ, Sophie MIRABEL LARROQUE, Annie SONRIER, Ghislain GUALA (à partir de 21h08), Kamel AGGOUN, Steve EGOUNLETI, Mariannick PEPIN, Salomé SERY, Stéphane LAPIDUS, Didier BELOT, Claire LE PERCHEC, Sonia BEAUFREMEZ, Michel BARRIERE Conseillers Municipaux ;

Absents excusés : José CESAR (pouvoir à Mme DEJIEUX), Noëlle SULPIS (pouvoir à M. BELOT), Gilbert MINELLI (pouvoir à Mme CONSTANT-ACOCA), Christian PILLON, Montasser CHARNI (pouvoir à Mme BEAUFREMEZ), Jean-Marie DURAND (pouvoir à Mme SONRIER), Roger BODIN, Elisabeth RAKOVSKY ;

Absents : Pierre Marie SALLE, Eric RAOULT, Marjorie MORISE, Franck AMSELLEM.

M. le Maire : « M. THIELLEMENT vous avez désigné un secrétaire de séance, vous n'avez pas précisé que c'était le plus jeune de l'assemblée. Je dois, à mon tour, désigner un secrétaire de séance. Salomé SERY, benjamine de notre Conseil Municipal, est nommée **secrétaire de séance** et je l'invite à venir s'installer à ma gauche. »

1.1 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DU RAINCY ET DES ENVIRONS

M. le Maire : « La première délibération porte sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'église protestante unie du Raincy et des environs. »

La Présidente du Conseil Presbytéral de l'Eglise protestante unie du Raincy et des environs a sollicité la Ville pour une participation financière à la réfection totale de la toiture de l'édifice.

Un état des lieux des bâtiments a révélé que les toits, vieux de plus d'un siècle, devaient être entièrement réhabilités ; le coût estimé des travaux est de 72 000 € pour celui du Temple et de 53 760 € pour celui du presbytère.

L'Eglise protestante unie du Raincy participe activement à la vie locale puisque de nombreux événements musicaux sont proposés au Temple.

Il est à noter

- que l'Eglise protestante unie du Raincy a effectué la démarche de demande de subvention auprès des villes de Villemomble, Livry Gargan, Montfermeil, Rosny-sous-Bois et les Pavillons-sous-Bois ;
- que la Ville du Raincy a déjà, à plusieurs reprises, apporté son soutien financier pour le remplacement des fenêtres du Temple en 2013 ; en 2015, pour la réfection du mur de soutènement et en 2018, pour la réhabilitation de l'orgue.

Il convient enfin de rappeler que les associations cultuelles ne peuvent recevoir de subventions de l'Etat ou des collectivités à l'exception des sommes allouées pour la réparation des édifices et ouvrages affectés au culte public, qu'il soient classés ou non.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 7 000.00 € pour contribuer à la réfection de la toiture de l'édifice.

VU la Loi n°1114 du 25 décembre 1942 portant modification de la Loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par la Présidente du Conseil Presbytéral de l'Eglise protestante unie du Raincy et des environs ;

M. le Maire : « Lors du dernier Conseil, la semaine dernière, on a pensé qu'il valait mieux une délibération spécifique. Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 7 000€ à l'église protestante unie du Raincy et des environs pour contribuer aux travaux de réfection de la toiture du bâtiment. Des questions ? S'il n'y en a pas, on passe au vote : unanimité ! Je dis au public que ce n'est pas toujours comme cela....mais ce soir est particulier. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 7 000.00 € à l'Eglise protestante unie du Raincy et des environs, pour contribuer aux travaux de réfection de la toiture.

DIT que ces crédits seront prélevés au Budget 2019, au chapitre 67 - Charges exceptionnelles, article 6748 Autres subventions exceptionnelles.

1.2 - VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA PROSPÉRITÉ DE LA VILLE DU RAINCY, POUR LES 150 PROCHAINES ANNÉES

M. le Maire : « Nous avons souhaité proposer un vœu du Conseil Municipal pour la prospérité de la Ville du Raincy pour les 150 prochaines années. La note de synthèse qui vous a été communiquée est la suivante « La Ville du Raincy a trouvé sa puissance, sa renommée en Ile-de-France à travers son histoire, ses racines, à travers ceux qui ont formé « la Colonie du Raincy... » - elle s'appelait « la Colonie du Raincy » avant d'être érigée en commune - « ils ont voulu un territoire apaisé, respectant la propriété et les actions collectives. Son urbanisme d'aujourd'hui trouve sa source dans le cahier des charges spécial aux adjudications du Domaine du Raincy. La devise de la Ville " Forêt j'étais, Ville Je suis " doit être maintenue et agrémentée d'un objectif, le « Raincy Ville Parc ». Les allées du Château ont pénétré le cadre architectural et environnemental du paysage urbain. Le passé ne fait qu'un avec le présent, aujourd'hui 150 ans après sa création par le Décret impérial du 20 mai 1869, signé par Napoléon III, la Ville du Raincy prospère. D'hier à aujourd'hui, les allées de notre Ville ont été préservées par les municipalités successives. Une volonté collective a pris force afin de garantir et de préserver la qualité de vie des Raincéennes et des Raincéens. Le Conseil Municipal réuni en ce jour anniversaire de la Ville, reconnaît l'investissement des Maires successifs depuis la création de la Ville : Edmé THIELLEMENT, Jean DUFALLY, Alexandre CHATRIAN, Denis CLÉMENCET, Alfred GROUARD, Théophile BINET, Louis HENNEQUIN, Emile GIARD, Charles GALLET, Alphonse AGARD, Henri GUIMONNEAU, Marcel BARBIER, Pierre Eugène FRANCE, Vital CAZIN, René COGNÉ, Marcel COLSON, Lucien DOUDEY, Raymond MÈGE, Éric RAOULT, et votre serviteur. La Ville renouvelle son engagement en invitant les futurs Maires à œuvrer à un devenir toujours plus fleurissant de la Commune ».

Ce vœu devrait, à priori, emporter une majorité dans le Conseil Municipal ; il s'agit de marquer notre reconnaissance éternelle à ceux qui nous ont précédés parce qu'ils ont œuvré, pour beaucoup, de nombreuses années, ils ont donné une grande partie de leur vie, pour certains et pour d'autres plus brièvement. Ils ont tous marqué l'histoire de notre commune et je souhaitais qu'à travers ce vœu, nous puissions les remercier. Notre ville a mérité de la patrie dans le sens où elle a toujours fait preuve de grande présence dans l'adversité ; lorsqu'il y a eu les guerres, on pense à "70 "d'abord, à "14" où le Général MAUNOURY avait fait son quartier

général dans l'Hôtel de Ville, le bureau du Maire était son bureau. Ensuite, lorsque la seconde guerre est arrivée, beaucoup ont commis un grand nombre d'actes de résistance pour montrer que la ville était solidaire à l'égard de la patrie. Je voulais que tout ceci soit dit ; il me paraissait important que l'on puisse souligner l'ensemble de ces éléments et faire honneur à tous ceux qui se sont succédés dans l'histoire de la ville, ces moines bénédictins mais aussi, plus récemment, la Princesse Palatine, le Duc d'Orléans et d'autres qui ont fait que le Château du Raincy a laissé des traces que l'on peut voir encore aujourd'hui puisque les allées du château forment les voies du Raincy. Il n'y a pas de rue au Raincy - maintenant vous le savez tous, je pense - il est important de rappeler nos spécificités et ce qui est matériel génère un peu plus de respect au niveau de l'humain. Je dois dire que j'ai toujours été très étonné par cette volonté de ceux qui ont été à l'origine de la ville, dans les années 1890-1900 et qui étaient pour la plupart protestants, car ils ont donné à la ville un grand nombre de propriétés pour qu'elle puisse se développer. Notre ville est faite de la diversité de ces communautés associatives, religieuses - la communauté protestante a été très importante à la création de la commune, la communauté catholique est évidemment encore très importante et a marqué par la présence de l'église Notre-Dame de la Consolation et par l'église Saint-Louis, qui vous le savez était, avant qu'elle ne soit consacré en tant qu'église, un des éléments du château et de la ferme du château. Donc, le Tsar Pierre 1^{er} de Russie est passé au Raincy et puis, j'ai retenu les propos d'une femme que vous connaissez tous par ses écrits, cette femme c'est Marie Curie ; elle disait dans une lettre à son père : « L'autre dimanche, j'ai été au Raincy près de Paris, dans une banlieue assez jolie et agréable. Les lilas et tous les arbres fruitiers même les pommiers étaient en plein épanouissement et l'air était embaumé du parfum des fleurs ». Donc, à toutes les époques, Le Raincy a séduit et souvent les plus grands. Je ne sais pas qui est le plus grand citoyen de la ville mais le fait que nous accueillons comme habitant citoyen Roberto ALLAGNA, c'est aussi un signe de très grande qualité et je voulais le souligner. Ce sont ces particularités que je voulais souligner à travers ce vœu. Des questions ? M. LAPIDUS. »

M. LAPIDUS : « Merci M. le Maire. Je ne voudrais pas jouer les grincheux ce soir parce que je vois que la salle est remplie et je ne voudrais pas trop me faire distinguer. Simplement, je veux bien un vœu mais je ne vois pas la finalité de ce vœu ; donc j'aurais bien aimé que vous nous expliquiez et j'aurais préféré - puisque c'est l'anniversaire des 150 ans - que vous nous exposiez ce que vous aviez envisagé comme festivités tout au long de l'année, ce que vous ne nous avez jamais dit et surtout la justification du budget de 200 000 € consacré à ces 150 ans. Merci. »

M. le Maire : « Merci, M. LAPIDUS. Tout le monde aura compris que M. LAPIDUS est dans l'opposition, une opposition très constructive et qu'il voulait se distinguer de la fête que nous avons organisée, mais je salue votre présence ce soir M. LAPIDUS et votre aspect constructif. Oui j'ai inscrit 200 000 € pour les festivités du 150^{ème} anniversaire afin qu'il y ait une série d'activités, et en particulier un spectacle vivant qui aura lieu au mois de septembre. Ces 150 ans seront émaillés d'un grand nombre d'activités, je pense à des présentations de l'école municipale d'art plastique parce que l'objectif c'est que tous participent. Vous n'étiez pas là tout à l'heure quand les 400 zooms ont présenté ce premier Conseil Municipal. C'est un gros travail, très profond et qui montre combien la plupart des Raincéens sont attachés à l'histoire et au fait qu'on puisse animer culturellement la ville. Vous étiez mari du fait que cette ville est acculturée ou a été acculturée pendant quelques deux décennies au moins, vous avez salué le fait que nous ramenions de la culture. Et bien la célébration de ces 150 ans, M. le Conseiller Municipal, c'est pour que la culture soit encore plus au goût du jour et que tous les acteurs, pas de théâtre uniquement, mais de la peinture, de la sculpture et d'autres permettent de montrer que cette ville est une ville de culture. Et surtout M. LAPIDUS, vous savez pourquoi je fais cela ? Pour que les gens se parlent, nous sommes dans une société où les gens se parlent de moins en moins. Les jeunes en particulier sont sur les outils modernes et se parlent de moins en moins. Moi, je souhaite que les Raincéens se voient, qu'ils s'embrassent, que les Raincéens s'aiment. C'est cela l'objectif. Donc, vous aurez effectivement l'ensemble des festivités. Quand vous dites festivités, on a l'impression que c'est un gros mot, j'espère que ce n'est pas cela pour vous. Mon objectif et celui de l'équipe municipale est de faire que cette ville brille pour et par ses habitants. La récompense est énorme quand on reçoit des courriers « merci pour avoir remis de la culture au Raincy », « merci pour faire en sorte qu'on puisse s'approprier les racines, l'histoire de notre ville », « merci pour que les gens se parlent ». Et vous savez ce soir, j'aurais aimé que tout le monde soit là, qu'il n'y ait pas de gens qui jouent la chaise vide - et je vous remercie encore une fois d'être présent - parce que la politique on peut la mettre de côté de temps en temps et montrer aux Raincéens qu'il y a une véritable intelligence dans tous les esprits et que cette intelligence peut s'exprimer en ayant des échanges avec chacun. C'est mon souhait et c'est mon vœu et vous aurez évidemment l'ensemble des festivités qui vont émailler cette année 2019. Vous avez pu voir déjà des petites choses : vous avez vu une calèche, vous avez vu des choses réalisées par les

services municipaux, que je remercie particulièrement parce que il y a eu un engagement des services très fort et qui sera encore très fort jusqu'à la fin de l'année 2019. Mais c'est vrai - pour le public qui ne le sait pas - que vous m'avez dit l'autre jour « oui, mais vous en profiterez, vous allez faire de la communication sur les 150 ans ». Je me suis interrogé est-ce qu'il fallait fêter les 150 ans au 152^{ème} anniversaire ou est-ce qu'il fallait fêter les 150 ans au 148^{ème} anniversaire ? Je me suis dit qu'il valait mieux le faire au 150^{ème} anniversaire parce que c'était beaucoup mieux d'autant plus que l'un de mes prédécesseurs, Lucien DOUDET en 1969, a aussi organisé - non pas des festivités - mais il a remis de la culture à travers les racines de la ville et il a soutenu énormément la société historique dans cette année 1969, année assez complexe en terme politique et en terme de vie et je voudrais lui rendre hommage. A l'époque, dans les conseils municipaux, il n'y avait pas d'opposition, vous savez il peut toujours y avoir des tiraillements dans une équipe, c'est humain et on le vit dans les associations, dans les entreprises, on le vit dans les villes. Cependant, il y a un moment où on doit tous se réunir et montrer l'intelligence qui fait naître nos écrits, nos relations et nos échanges. Voilà M. LAPIDUS, vous voulez reprendre la parole ? »

M. LAPIDUS : « Je prolongerais vos propos sur la culture à laquelle j'adhère totalement, et moi aussi je ferai un vœu, c'est-à-dire qu'on y consacre systématiquement chaque année 200 000 €, surtout quand nous aurons un centre culturel digne de ce nom. »

M. le Maire : « Au prochain Budget on inscrira 200 000 € et puis on verra si l'équipe suivant les maintiendra. Je veux remercier tous les acteurs de la culture parce que ce n'est pas simple vous savez. On n'a pas de pôle culturel et on arrive à avoir une programmation culturelle. Je vous propose de voter ce vœu du Conseil Municipal de la ville du Raincy pour la prospérité de notre ville, pour les 150 prochaines années. Qui est pour ?, pas d'abstention ?, pas de refus de vote ?, pas de contre ? Je vous remercie.

Le Conseil Municipal réuni en ce jour anniversaire de la Ville, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

reconnait l'investissement des Maires successifs depuis la création de la Ville, Edmé THIELLEMENT, Jean DUFALLY, Alexandre CHATRIAN, Denis CLÉMENCET, Alfred GROUARD, Théophile BINET, Louis HENNEQUIN, Emile GIARD, Charles GALLET, Alphonse AGARD, Henri GUIMONNEAU, Marcel BARBIER, Pierre Eugène FRANCE, Vital CAZIN, René COGNÉ, Marcel COLSON, Lucien DOUDEY, Raymond MÈGE, Eric RAOULT, Jean-Michel GENESTIER,

renouvelle son engagement en invitant les futurs Maires à œuvrer à un devenir toujours plus fleurissant de la Commune.

Pour clore le conseil municipal M. le maire fait lecture du décret de Napoléon III.

M. le Maire : Le Conseil Municipal n'est pas terminé. On va encore avoir quelques instants. Je vais vous lire le décret de Napoléon III.

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,
À tous présents et à venir Salut :
Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'intérieur,
Vu les demandes faites par les habitants de la Section du Raincy : à l'effet d'obtenir que cette section soit érigée en commune,
Vu les procès-verbaux des enquêtes
Vu l'avis des commissions syndicales
Vu les votes négatifs émis par le Conseil municipal de la commune de Gagny, [vous voyez on n'avait pas d'amis à côté, Gagny !] assisté des plus imposés en date du 20 août 1869 ;

Ou le vote également négatif du Conseil municipal de Clichy, [vous voyez on était entouré !] assisté des plus imposés, en date du 3 X^{bre} 1869 ;

Ou les délibérations du Conseil municipal de Livry, assisté des plus imposés, en date des 17 avril 1868 et 27 mars 1869 ;

Ou les délibérations du Conseil d'Arrondissement et du Conseil Général favorables à la demande ;

Ou l'avis motivé du Préfet ;

La section de l'Intérieur de notre conseil d'Etat entendue ;

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article 1^{er}. Le territoire de la section du Raincy, lavé en rose sur le plan ci-annexé, est distrait, savoir : la partie cotée N^o 1, de la commune de Livry, canton de Gonesse, arrondissement de Pontoise, département de Seine et Oise ; celle cotée N^o 2 de la commune de Clichy-sous-Bois, celle cotée N^o 3 de la commune de Gagny, même canton. Ce territoire formera à l'avenir une commune distincte qui prendra le nom de commune du Raincy.

Article 2. Les limites entre la commune du Raincy et les communes de Clichy, Livry et Gagny sont établies conformément au tracé du liseré teint en noir sur ledit plan.

Article 3. La commune du Raincy prendra à sa charge une portion des dettes contractées par la commune de Livry, laquelle est réglée aux 9/24 des dettes payables à partir du 1^{er} janvier 1870.

Article 4. Les dispositions qui précèdent auront lieu sans préjudice des droits d'usage ou autres qui peuvent être respectivement acquis.

Fait aux Tuileries le 20 mai 1869

C'est signé : Napoléon III

Pour copie conforme,

Le Secrétaire Général

Signé : M. de Savigny

M. le Maire : « C'est important de pouvoir entendre cela parce que la plupart d'entre vous ne l'a peut-être pas ou jamais lu. Je vais laisser la parole à mes collègues pour rappeler quelques éléments. Véronique DEJIEUX nous parle d'Edmé THIELLEMENT, rassurez-vous c'est quelques mots à chaque fois. »

Mme DEJIEUX : « Edmé THIELLEMENT sera Maire de 1869 à 1871 puis de 1873 à 1878. M. THIELLEMENT a dirigé pendant 15 ans l'administration provisoire puis municipale, transformant un parc inhabité en une petite ville équipée. C'est à lui que l'on doit un territoire disposant d'une gare, d'une église, d'une mairie, d'une école, d'une justice de paix, d'un cimetière, d'une demi-brigade de gendarmerie, d'un service de sécurité contre l'incendie, d'un bureau de poste, d'un réseau de 26 kms de voies viabilisées, d'avenues plantées d'arbres, d'une alimentation en eau moderne sans parler de tous les petits équipements... Le surnom de « chef cantonnier » le suivra. »

M. le Maire : « Merci M. THIELLEMENT pour ce travail. Je vais laisser la parole à Annie SONRIER qui va nous parler de Jean DUFALLY et cela va être très court parce que Jean DUFALLY n'est resté que très peu de temps. »

Mme SONRIER : « JEAN DUFALLY fut Maire de 1871 à 1873. Deuxième magistrat de la Ville, il poursuit l'œuvre de M. THIELLEMENT avant de lui redonner le flambeau. »

M. le Maire : « Merci. Arlette CONSTANT-ACOCA pour Alexandre CHATRIAN. »

Mme CONSTANT-ACOCA : « Alexandre CHATRIAN, Maire de janvier à mars 1878. Ce qui le caractérise est sa démission de son mandat au bout de trois mois. M. CHATRIAN avait d'autres préoccupations d'écrivain et d'homme de théâtre ; il ne pouvait mener de front ces tâches et la gestion de la ville d'où sa démission au bout de ces trois mois. Il inaugura le premier temple en 1878 et il a écrit également « l'ami Fritz » avec ERKMANN. Il est décédé le 3 septembre 1890 à Villemomble à l'âge de 64 ans. »

M. le Maire : « Merci, Arlette ; la maison de Chatrian est juste en face du tennis et il y a toujours à l'intérieur de cette maison, des fresques qui datent de CHATRIAN. Je vais laisser la parole à Chantal RATEAU pour qu'elle nous narre l'activité de Denis CLEMENCET. »

Mme RATEAU : « Denis CLEMENCET, Maire de 1878 à 1888 puis de 1896 à 1903. En 1882, Le Raincy accède au rang de chef-lieu de canton de 10 communes voisines, c'est à M. CLEMENCET qu'on le doit. Il accorde la gratuité de l'école en 1880, anticipant ainsi les lois Jules FERRY, et fait édifier deux bâtiments à l'école Thiers, pour filles et garçons en 1889 et 1898. Il signe au nom de la Ville avec la Société Générale des Chemins de fer secondaires, des contrats pour la circulation du tramway ; en 1890 pour la ligne 112, qui sera électrifiée en 1897 et en 1901, pour la ligne Le Raincy-Paris République. Il a été à l'initiative de prestigieuses kermesses annuelles qui réunissaient la communauté raincéenne en lui donnant le goût de la fête et faisaient rayonner la ville auprès des localités voisines. »

M. le Maire : « Merci, je vais laisser la parole à Cécile MULLER-THINNES pour qu'elle nous dise ce qu'a fait Alfred GROUARD. »

Mme MULLER-THINNES : « Alfred GROUARD, Maire de 1888 à 1896 puis de 1904 à 1907 ; sous ses différents mandats, la Ville du Raincy va connaître des évolutions non négligeables avec la signature des usages locaux du Canton en 1904 et l'année suivante, le 27 octobre 1905, avec la signature de l'établissement du Règlement Sanitaire Communal, fondement du premier Plan d'Occupation des Sols. Il engage la construction de la Remise des Pompes par le premier architecte communal M. LABOUR en 1888. Il garantit la mise en fonction des premières lignes téléphoniques en 1891 et installe une brigade complète de gendarmerie en 1895. On lui doit la prolongation de la ligne de tramway électrifiée Le Raincy-République jusqu'à Opéra en 1905. Il inaugurerait l'ouverture de la première cantine scolaire en 1907. »

M. le Maire : « Merci. Patricia BIZOUERNE nous parle de Théophile BINET et Patricia BIZOUERNE est en charge du commerce et donc, ce n'est pas un hasard si elle parle de Théophile BINET. »

Mme BIZOUERNE : « Théophile BINET, Maire de 1903 à 1904, laisse le souvenir d'un notable engagé dans la vie associative sociale locale dès 1886 en devenant Président de la Société de Secours mutuels du Raincy et Président fondateur de l'Union des Sociétés de Secours Mutuels de la Seine et Oise. La Société du Raincy a reçu, sous sa présidence, les médailles de bronze, argent et or aux expositions de Paris 1889, Auxerre 1893, Paris 1900, Liège 1905, Bordeaux 1907, et Londres 1908. Précurseur du grand commerce au Raincy, on lui doit la création, en 1888, du grand magasin de confection « A la Ville de Lyon » 30-32 avenue du Chemin de Fer (actuelle avenue de la Résistance) et, en 1912, d'un autre grand magasin «Les Nouvelles Galeries du Raincy» au 56, allée du Chemin de Fer. »

M. le Maire : « Merci, je vais laisser la parole à Sabine LAUZANNE pour qu'elle nous parle de Charles GALLET. »

Mme LAUZANNE : « Charles GALLET, Maire de 1913 à 1919, eut la difficile tâche d'assumer l'administration de la commune pendant toute la durée du conflit de 14-18. Un événement d'importance nationale marquera son mandat. En effet, « en septembre 1914, depuis l'Hôtel de Ville, le Général MAUNOURY arrêta les mesures de la bataille de l'Ourcq ». Directeur économe de l'Hôpital Valère Lefebvre, Président de la Section cantonale des Pupilles de la Nation, Charles GALLET s'investit dans l'aide sociale pour les soldats du Front. Il envoie régulièrement des courriers et des colis aux prisonniers. Il assure par ailleurs l'ordre, la sécurité et le ravitaillement de la population. Il organise la première cérémonie de la Rosière, en juillet 1914, honorant le vœu de bienfaiteurs M. et Mme BERRAUT-SAUTIER. Il lance une souscription « pour l'édification d'un Monument en l'Honneur des Citoyens du Raincy qui ont pris part à la Grande Guerre » avant même le décret officiel. En matière d'assainissement du Raincy, il aménage un collecteur d'eaux usées. Il améliore la circulation avec le pont de la gare qui surélève les voies. »

M. le Maire : « Merci, Annie SONRIER va reprendre la parole pour un Maire éclair, Louis HENNEQUIN. »

Mme SONRIER : « Louis HENNEQUIN a été Maire de 1907 à 1908. »

M. le Maire : « Je vais laisser la parole à Steve EGOUNELETI pour Emile GIARD. »

M. EGOUNELETI : « Emile GIARD, Maire de 1908 à 1913, signe l'arrêté portant réglementation des constructions, référence pour les premiers permis de construire en 1912. Il est instigateur de l'actuel Hôtel de Ville, inauguré le 16 juillet 1911. Le 1^{er} septembre 1909, il ouvre officiellement l'hôpital bien que la première opération a eu lieu le 18 août. Sous son mandat, la Poste devient bureau, composé au 1^{er} juillet 1912, d'un receveur et de deux employés. Il fait don en 1919, lorsqu'il quitte le Conseil municipal, d'un terrain de 5 000 m² qui deviendra le Square Maunoury. Il fait don également du bureau actuel du Maire. »

M. le Maire : « Quand en septembre, pour les journées du patrimoine, vous visitez le bureau du Maire et bien c'est effectivement M. GIARD qui a donné une série de meubles qui sont toujours en activité. Je vais laisser la parole à Pierre-Yves MENEGOZ pour nous expliquer comment Alphonse AGARD a géré cette ville. »

M. MENEGOZ : « Il est Maire de 1919 à 1929. Il pose la première pierre de l'Eglise Notre Dame de la consolation en 1922, consacrée le 17 juin 1923. Le 30 juillet 1922, il inaugure le Monument aux Morts sur un terrain donné par M. et Mme BERRAUT-SAUTIER. Les Ecoles Thiers et du Plateau sont nommées ainsi lors de l'ouverture du deuxième groupe en 1925. L'année suivante, il autorise la démolition du kiosque et du portique des pompiers pour l'agrandissement des écoles. Le chauffage central est installé dans le bâtiment des filles. La mare de l'église est asséchée en 1924 car devenue insalubre. Des lotissements issus de la loi Loucheur, allée des Althéas, des Pommiers, villa Deroin, allée Velléda, villa Thiers, allée Notre Dame des Anges sortent de terre. La Ville achète une ambulance. »

M. le Maire : « Merci Pierre-Yves, je vais laisser la parole à Kamal AGGOUN pour nous expliquer en détail qui était Henri GUIMONNEAU. »

M. AGGOUN : « Henri GUIMONNEAU est Maire de 1929 à 1935. On lui doit les améliorations et aménagements des réseaux de voirie et d'assainissement, notamment la réfection de chaussées, de trottoirs, mise en viabilité totale, un réseau d'assainissement achevé avec une double canalisation. En outre, il a dû et su régler des problèmes avec la plupart des services publics. Il était, par ailleurs, architecte et a signé de nombreuses maisons, et la construction de la Synagogue. »

M. le Maire : « On lui doit donc la synagogue du Raincy ; merci beaucoup. C'est Michel BARRIERE qui va nous dire quelques mots sur Marcel COLSON. »

M. BARRIERE : « Marcel COLSON fut Maire de 1947 à 1968. Le Raincy passe de chef-lieu de canton de la Seine et Oise à chef-lieu d'arrondissement de la Seine-Saint-Denis regroupant 16 communes jusqu'en 2015. Le groupe Thiers est agrandi et réaménagé pour l'accueil du CES à partir de 1949. La Ville achète, en 1947, les propriétés FLECK et RIBEYROLLES pour la construction d'un lycée. Une convention est signée, en 1950, entre la Ville et l'Etat qui se charge de la construction du lycée. La construction dure 2 ans ; les premiers élèves entrent dans leur nouveau lycée en janvier 1956. En octobre de cette même année, l'établissement devient fonctionnel et Lycée d'Etat autonome et mixte. En janvier 1959, le lycée est inauguré. Il prend en 1972 le nom de lycée Albert Schweitzer. Le nouveau Centre administratif au 8 allée Baratin est inauguré le 1^{er} janvier 1956. L'année suivante, le 26 novembre 1957, la bibliothèque est transférée dans les locaux du Centre administratif. En 1962, le 1^{er} magistrat de la Ville inaugure le dernier groupe scolaire public les Fougères. Ce groupe scolaire fonctionnait depuis 1955 dans les anciens bâtiments d'une Institution privée. En 1963, la Maison des Jeunes est installée allée du Jardin Anglais. Allée des Bosquets, la Ville installe alors un centre aéré pour les jeudis et petites vacances, car c'était les jeudis à l'époque, époque que j'ai connue ! Enfin, la Ville acquiert des terrains de l'ancienne carrière Hannecart et de la Briqueterie pour l'aménagement du nouveau cimetière et des ateliers municipaux. »

M. le Maire : « C'était donc l'œuvre de Marcel COLSON. Je vais laisser la parole à Claire LE PERCHEC pour nous parler de LUCIEN DOUDEY. »

Mme LE PERCHEC : « Lucien DOUDEY a été Maire de 1968 à 1976. C'est sous sa mandature que l'Ecole de Musique devient Ecole Municipale en 1968. Elle accède au titre de Conservatoire Municipal officiellement le 14 novembre 1970. En 1968, le Centre sportif avenue Thiers est inauguré. Il se compose d'un bassin de natation, d'une salle omnisports, et d'un plateau d'évolution extérieur. En 1970, la Ville acquiert un terrain de 3 000 m², allée de l'Ermitage pour l'édification d'une maison de retraite en remplacement des deux pavillons « des Petites Familles ». L'année suivante, en 1971, le 13 mai plus précisément, le complexe Salle des Fêtes/marché/parking est inauguré. En 1972, la nouvelle gendarmerie est construite au même endroit que la précédente, allée de la Fontaine. En 1973, la nouvelle Sous-préfecture entre en fonction. La patinoire olympique, qui fonctionnera jusqu'en 1999, est inaugurée en 1975. Le commissariat s'installe au 9 boulevard de l'Ouest pour 40 ans. Nous sommes alors en 1975. Cette même année, la commune acquiert le bâtiment de la Sécurité Sociale au 3, Nicolas Carnot qui accueillera le Conservatoire de Musique. »

M. le Maire : « Merci Claire. Je laisse la parole à Didier BELOT pour les mandats de Raymond MEGE. »

M. BELOT : « Raymond MEGE fut Maire de 1976 à 1995. On lui doit l'approbation du P.O.S en 1978, ainsi que la création d'un service d'aides ménagères et la mise en place de l'Association l'Age Heureux. L'école municipale devient l'Ecole Nationale de Musique en octobre 1982 et est déplacée au 3 Allée Nicolas Carnot. La Ville achète des bâtiments de la colonie Sainte Hélène du Lac qui fonctionnait depuis 1957. En novembre 1983, le Centre de la Petite Enfance, boulevard de l'Ouest est inauguré. Un peu moins de 7 ans plus tard, l'Agora, centre polyvalent, sera inaugurée en mars 1990. La Ville inaugure également le 28 septembre 1991 la 2^{ème} bibliothèque, Raymond Aron, neuve, moderne et fonctionnelle au 8 Impasse des Fêtes. »

M. le Maire : « Merci. Après Raymond MEGE c'est Éric RAOULT et je vais vous présenter ce qu'il a fait. Eric RAOULT a été Maire de 1995 à 2014. En 2004, la fusion des deux hôpitaux décidés en 1998, entre dans les faits avec le déplacement de tous les services de l'Hôpital Valère Lefèvre vers Montfermeil. Il crée la police municipale en 1998. La patinoire est fermée après la tempête de décembre en 1999. On doit à mon prédécesseur la réhabilitation de la Montagnette, en 2001. L'année suivante, en février 2002, il réalise un nouveau centre de loisirs : l'Île des enfants. Il inaugure, en 2004, la Médiathèque dans la propriété de La Marnière restaurée après l'incendie de la médiathèque située impasse des Fêtes en 1997. En 2006, la maison de retraite est fermée, tandis qu'en 2007, il inaugure la nouvelle crèche Bueno-Richard avenue de la Résistance. En 2010, il inaugure ce que l'on appelle aujourd'hui l'Espace Raymond MEGE. Voilà, ce que je pouvais vous indiquer ; il y a une période critique qui est celle de la guerre sur laquelle beaucoup hésitent à s'exprimer mais je voudrais quand même donner le nom de ces Maires qui ont œuvré dans cette période complexe : Marcel BARBIER dès 1935 jusqu'à 1940 et de 1941 à 1944 ; on lui doit la création de l'école maternelle du Plateau lors de son 1^{er} mandat. En 1940, pour quelques mois, Pierre Eugène FRANCE a dirigé cette ville ; Vital CAZIN de mai 1940 à septembre 1940 et de 1944 à 1945, et René COGNET juste après la guerre de 1945 à 1947, il décida la création du lycée Charlemagne actuellement Lycée Schweitzer. Voilà donc ce que je voulais vous faire savoir sur tous ceux qui sont intervenus pendant ces 150 ans. Bernard CACACE veut dire quelque chose. »

M. CACACE : « Oui, M. le Maire, merci. Vous avez parlé de tous les autres Maires mais vous vous êtes oublié, il n'est pas question que nous vous oublions ce soir. Vous avez été élu en 2014. Vous avez écrit un livre, que beaucoup ici ont lu, « Une si grande passion, Le Raincy, 100 ans de démocratie locale ». Vous avez privilégié la réhabilitation de la piscine ainsi que le futur aménagement du nouveau pôle culturel. Vous avez fait le choix ambitieux d'externaliser certains services municipaux pour toujours tendre vers la totale satisfaction des Raincéens. Vous avez également donné la parole à tous les Raincéens en créant le CESER qui est le Conseil Economique, Social et Environnemental du Raincy. Vous avez étendu la Police Municipale ainsi que la vidéo protection. Vous avez souhaité l'ouverture de la langue anglaise en créant l'English Club en direction de la jeunesse, également ouvrir vers les nouvelles technologies en créant le Digital Club toujours vers la jeunesse, et vous vous contraignez à faire que la ville soit toujours belle et de plus en plus belle en rénovant et entretenant, au quotidien, toutes les voiries et l'ensemble des éléments que constituent notre ville. »

M. le Maire : « Merci Bernard. C'est un peu d'autosatisfaction. Cela ne fait pas de mal, paraît-il ! Cette séance se termine. Je vous conseille vraiment de lire l'Echo du Raincy, on y retrouve beaucoup d'éléments. Et puis, juste

après la clôture de ce Conseil Municipal, on va demander aux élus de 1869 de rester à leur table parce que juste devant eux le gâteau d'anniversaire va arriver avec 150 bougies. Vous allez tous vous retourner et puis tout simplement pour conclure je vous souhaite un très bon anniversaire !

Clôture de la séance à 21 h 40.

Jean-Michel GENESTIER

Maire du Raincy

Vice-Président

Grand Paris-Grand Est